

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

DB2021-23 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire remercie Monsieur le receveur de sa présence et lui laisse la parole afin qu'il présente au conseil les comptes de gestion 2020 du budget assainissement.

Après avoir constaté leur adéquation avec les comptes administratifs, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2020 du budget assainissement.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

